

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue le **mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire  
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1  
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2  
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3  
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4  
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5  
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Sherron Kollar, directrice générale

**172-2016 ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**
- 4. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. ADMINISTRATION**
  - 6.1 Informer le conseil des personnes endettées envers la municipalité au 27 octobre 2016.
  - 6.2 Discours du maire.
  - 6.3 Résolution pour adopter le calendrier de la municipalité indiquant les Séances du conseil pour l'année 2017.
  - 6.4 Souper de Noël.
  - 6.5 Assignation aux différentes représentations aux membres du conseil 2017.
  - 6.6 Résolution pour nommer un représentant pour le réseau Biblio CQLM
  - 6.7 Résolution- Substitution de la demande de subvention
  - 6.8 Subvention- PIIRL- Plan et devis
- 7. RÉGLEMENTATION**
  - 7.1 Avis de motion- concernant l'adoption du règlement pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception.
  - 7.2 Règlement déléguant le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire lors d'appel d'offres
- 8. RAPPORTS FINANCIERS**
  - 8.1 Présentation et approbation des comptes
- 9. VARIA**
  - 9.1 UPA-Programme de crédit de taxes foncières agricoles
  - 9.2 UPA- formation sur le zonage agricole
  - 9.3 Achat de drapeaux
  - 9.4 Subvention-PIIRL-travaux
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**173-2016 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

**174-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation. Sur la proposition de Charles Smith, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du mardi 1er novembre 2016, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**175-2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Luc Duval, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 4 octobre 2016, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**176-2016 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

**177-2016 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**178-2016 INFORMER LE CONSEIL DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AU 27 OCTOBRE 2016**

La directrice générale informe le Conseil sur les comptes en souffrance. Huit (8) matricules sont à surveiller concernant les taxes municipales.

**179-2016 DISCOURS DU MAIRE 2016**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), je dépose le rapport sur la situation financière de la municipalité.

Les vérificateurs ont déposé le rapport financier de l'exercice financier 2015 en date du 1<sup>er</sup> mars 2016.

**RAPPORT FINANCIER 2015**

	Budget	Réal
<b>REVENUS</b>		
Taxes	371 357	373 381
Paiements tenant lieu de taxes	0	2 337
Quotes-parts	0	0
Transferts	53 450	138 548
Services rendus	10 900	1 864
Imposition de droits	3 250	3 865
Amendes et pénalités	3 000	6 176
Intérêts	5 100	4 048
Autres revenus	1 000	2 617
	<b>448 057</b>	<b>532 836</b>

**CHARGES**

Administration générale	154 880	142 768
Sécurité publique	93 139	86 152
Transport	123 206	169 293

<b>Hygiène du milieu</b>	22 808	22 159
<b>Santé et bien-être</b>	0	0
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>	13 975	11 760
<b>Loisirs et culture</b>	39 629	43 708
<b>Frais de financement</b>	420	593
	<b>448 057</b>	<b>476 433</b>

<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	56 403
Moins: revenus d'investissement	(93 228)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(36 825)</b>
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>	
Amortissement des immobilisations	43 943
Activités d'investissement	(23 665)
Excédent (déficit) accumulé	8 060
	<b>28 338</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>(8 487)</b>

Pour l'exercice en cours, au 30 septembre 2016, les revenus ont été comptabilisés au montant 408 128,88 \$. Soit, 94 % du budget.

Les dépenses s'élèvent à 305 621,77 \$, soit 71 % du budget.

Chaque membre du conseil reçoit une rémunération et une allocation de dépenses de la municipalité, conformément au règlement numéro 110-2014 :

	<b>Salaire</b>	<b>Allocation</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Maire</b>	5 969,44 \$	2 984,72 \$	8 954,16 \$
<b>Conseiller</b>	1 989,80 \$	994,90 \$	2 984,70 \$

Également la Municipalité régionale de Comté verse à titre de rémunération annuelle au maire :

Rémunération de base	<b>Salaire</b>	<b>Allocation</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Conseiller MRC</b>	6 453,72 \$	3 226,92 \$	9 680,64 \$

Conseil et comités	<b>Salaire</b>	<b>Allocation</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Conseiller MRC</b>	4 913,95 \$	2 456,97 \$	7 370,92 \$

### **Contrats de 10 000 \$ et plus octroyés par la municipalité**

Depuis janvier 2010, une entente a été conclue avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides en ce qui a trait au service de sécurité incendie, avec augmentation du coût de la vie au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Depuis mars 2011, une entente a été conclue avec la municipalité de Saint-Esprit pour le **service des loisirs, sports et culture**, l'entente a été renouvelée le 8 octobre 2013, la durée de celle-ci est signée jusqu'au 31 décembre 2016. Le renouvellement se fera automatiquement par périodes successives de trois (3) ans, à moins que l'une des municipalités parties à l'entente informe l'autre de son intention d'y mettre fin.

Le transport en commun est de la compétence de la MRC de Montcalm, qui offre le service du transport adapté et du transport collectif (taxi-bus). Pour avoir plus d'informations sur ces services, vous pouvez visiter le site de la MRC au [www.mrcmontcalm.com](http://www.mrcmontcalm.com). Vous pouvez également joindre l'équipe du Service du Transport de la MRC de Montcalm au (450) 831-2182 poste 7031 ou 7032 ou au numéro sans frais 1-888-242-2412 poste 7031 ou 7032, par courriel [transportadapte@mrcmontcalm.com](mailto:transportadapte@mrcmontcalm.com).

Pour le service du 911, nous sommes desservis par le Groupe CLR de Shawinigan, depuis le 10 avril 2013.

Le contrat de déneigement et épandage des abrasifs pour les saisons 2016/2017 a été donné à l'entreprise Transport Syl-20 inc. Le montant du contrat est de 98 706,04 \$ (taxes incluses).

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q.,c.C-27.1), voici la liste des contrats de plus de 25 000 \$ adjugés par la Municipalité entre le 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2016 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Ministre des Finances du Québec	Sécurité publique (Sûreté du Québec)	49 873,00 \$
MRC de Montcalm	Quote-part	52 596,24 \$
Municipalité Saint-Esprit	Entente loisirs, plus activité autres	30 586,41 \$
Transport Syl20 inc.	Déneigement saison 2015-2016	78 183,00 \$
Ville de Saint-Lin-Laurentides	Entente sécurité incendie	29 994,96 \$
9306-1380 Québec inc.	Travaux sur la Route 125	137 231,81 \$

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, voici la liste des contrats de 2 000 \$ et plus dont la valeur totale est de plus de 25 000 \$ adjugés par la Municipalité entre le 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2016 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Germain St-André	Travaux de voirie	26 280,97 \$

### **Orientations générales pour l'année 2017**

- Poursuivre l'amélioration des chemins selon les disponibilités budgétaires;
- Compléter la refonte de nos règlements d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm
- Analyser le potentiel d'utilisation de notre terrain à des fins communautaires, culturelles ou autres;
- Faire notre plan de sécurité civile.

Ceci complète les devoirs et responsabilités qu'impose l'article 955 du Code municipal.

### **180-2016 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST POUR L'ANNÉE 2017**

**Considérant que** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence** sur la proposition du conseiller Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest;

**Que** le calendrier ci-après sera adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront les mardis et qui débiteront à 20 h;

- |              |               |
|--------------|---------------|
| ➤ 10 janvier | ➤ 4 juillet   |
| ➤ 7 février  | ➤ 8 août      |
| ➤ 7 mars     | ➤ 5 septembre |
| ➤ 4 avril    | ➤ 3 octobre   |
| ➤ 2 mai      | ➤ 7 novembre  |
| ➤ 6 juin     | ➤ 5 décembre  |

Séance spéciale sur le budget, le mardi 19 décembre 2017.

### **181-2016 RÉSOLUTION POUR LE SOUPER DE NOËL**

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de payer le repas aux employés municipaux, au maire et aux conseillers ainsi qu'aux conjoints de ceux-ci;

Le souper aura lieu, le vendredi 2 décembre 2016, à la Kabane, à Saint-Esprit.

### **182-2016 ASSIGNATION AUX DIFFÉRENTES REPRÉSENTATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL 2017**

Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que les membres du conseil soient assignés pour participer et représenter la municipalité :

**B.C.P. Mauricie** : Luc Duval

**Chemins et police** : Luc Duval

**CCU** : Lucien Chayer

**Environnement** : Luc Duval et Lucien Chayer

**Loisirs** : Jean Bélanger et Sylvain Lafortune

**Pompiers** : Pierre Mercier

**Remplacement du maire à la MRC** :

Pierre Mercier ou en remplacement du maire suppléant, Jean Bélanger.

**Sécurité publique** : Charles Smith

### **183-2016 NOMMER UN REPRÉSENTANT POUR LE RÉSEAU BIBLIO CQLM**

Considérant que le réseau BIBLIO CQLM nous demande de nommer un représentant officiel pour représenter la municipalité;

Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers, de nommer le conseiller, *Monsieur Luc Duval*, pour siéger sur le comité du réseau BIBLIO CQLM au nom de la municipalité de Saint-Roch-Ouest.

**Adoptée.**

### **184-2016 PAARRM – DEMANDE DE SUBSTITUTION**

**ATTENDU QU'**en date du 3 mai 2016, le conseil municipal a adopté la résolution 070-2016 concernant une demande d'aide financière pour des travaux d'amélioration de la chaussée sur la Route 125 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**ATTENDU QUE** les travaux faits sur la Route 125 sont déjà subventionnés sous le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour l'année 2016;

**ATTENDU QUE** d'autres travaux ont été exécutés au printemps 2016 sur la Route 125, donc un remplacement d'un ponceau, pour une valeur de 2 305,52 \$ taxes exclues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Chayer, et résolu à l'unanimité par les conseillers, de demander au ministre de substituer la demande originalement soumise pour les travaux de la Route 125 en faveur du remplacement du ponceau, en regard de la subvention au montant de 1 800 \$ du ministère des Transports du Québec.

**Adoptée.**

**185-2016 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-  
VOLET-REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES  
LOCALES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-Ouest désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Montcalm a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jean Bélanger, et résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**186-2016 AVIS DE MOTION – CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR  
L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET LES CONDITIONS DE LEUR  
PERCEPTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Pierre Mercier, qu'il sera présenté à une date ultérieure, un règlement concernant l'adoption des taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception.

**187-2016 RÈGLEMENT NUMÉRO 120-2016  
DÉLÉGUANT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE LE POUVOIR DE  
FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 936.0.13 du Code municipal du Québec exige que le conseil doit, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection en application des dispositions du titre XXI dudit Code ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite que ce pouvoir soit délégué à la directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Sylvain Lafortune et résolu que le règlement numéro 120-2016 soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit par le présent règlement ordonné, statué et décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**ARTICLE 2 DÉLÉGATION**

Le conseil délègue à la directrice générale de la Municipalité le pouvoir de former le comité de sélection prévu à l'article 936.0.13 du Code municipal du Québec;

### **ARTICLE 3 MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Tout comité de sélection ainsi formé par la directrice générale doit être composé de trois (3) personnes qui ne sont pas des membres du conseil municipal;

### **ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion: 4 octobre 2016

Adoption: 1<sup>er</sup> novembre 2016

Avis public: 9 novembre 2016

Entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> novembre 2016

### **188-2016 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les chèques émis pour le mois de novembre 2016 du # 7288 au # 7311, totalisant 20 804,46 \$ selon la liste présentée au conseil.

### **ADOPTÉE**

### **189-2016 VARIA**

#### **1. PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES**

**Considérant** l'annonce du gouvernement du Québec de procéder à une réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA), dont la mise en application, est prévue le 1er janvier 2017;

**Considérant** les modifications proposées à la réforme du programme:

1. Transfert de l'administration et du budget PCTFA du MAPAQ vers le ministère du Revenu,
2. Unification des différents taux de crédit en un taux unique de 78 % révisable à partir de 2019 afin de limiter la croissance des coûts du programme à 5 % par année,
3. Abolition du crédit de 70 % sur le montant des taxes scolaires,
4. Retrait de certains critères d'admissibilité au programme;

**Considérant** que la réforme proposée entraînera des coûts supplémentaires de l'ordre de 30 à 40 % pour plus de 80 % des exploitations agricoles du Québec alors que le gouvernement affirme que les modifications du programme seront à coût nul;

**Considérant** qu'aucune consultation avec les organismes concernés sur la refonte du programme n'a eu lieu malgré que depuis maintes années l'UPA réclame la mise en place d'une table de travail impliquant les autorités municipales pour traiter des enjeux liés à la fiscalité foncière;

**Considérant** que les modifications du PCTFA occasionneront une diminution de la compétitivité du secteur agricole québécois;

**Sur motion dûment proposée** par Jean Bélanger, et résolu à l'unanimité par les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Roch-Ouest de demander:

**Au ministère du Revenu et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec :**

- de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1er janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec l'UPA et la Fédération québécoise des municipalités(FQM);

## **2. FORMATION SUR LE ZONAGE AGRICOLE**

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que le Conseiller no 2, Charles Smith, et la directrice générale participent à la formation sur le zonage agricole, offerte par la Fédération de l'UPA de Lanaudière, le mercredi 23 novembre 2016 à Joliette, pour la somme de 60 \$ taxes incluses.

## **3. ACHAT DE DRAPEAUX**

Sur la proposition de Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat de trois drapeaux pour la municipalité au coût de 360 \$ plus le transport et les taxes applicables.

## **4. PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL- VOLET-REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-Ouest désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Montcalm a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jean Bélanger, et résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

## **190-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 21 h 05.

---

Mario Racette  
Maire

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale

## **191-2016 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 188-2016, lesquelles s'élèvent à 20 804,46 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale